



déclaration CDEN 33 du 13/06/2018

Monsieur le Directeur Académique
Monsieur le Vice président,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Un récent rapport propose la réorganisation l'organisation territoriale des services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur, de l'Innovation et de la Recherche avec la fusion de l'ensemble des départements de la Nouvelle-Aquitaine dans une région académique Nouvelle-Aquitaine. Cette restructuration se décline en plusieurs points :

- nécessité d'avoir un interlocuteur unique éducation nationale face au préfet de région et au président de région ;
- volonté de s'aligner sur l'organisation des autres administrations de l'État.

Les rapporteurs proposent le seul schéma 13 régions = 13 académies = 13 recteurs. Pour l'UNSA-Éducation, nous partageons le constat sur les difficultés de fonctionnement autour de l'articulation entre les recteurs académiques et le recteur de région académique qui peut conduire à un affaiblissement de l'Éducation Nationale dans les relations avec les autres services de l'État et les Régions. Actuellement, il nous semble que c'est avant tout dans l'absence d'une « chaine hiérarchique claire et lisible » que résident les difficultés actuelles et il serait possible d'y remédier sans chambouler l'ensemble des organisations actuelles, déjà fortement impactées par les précédentes réorganisations. La mise en œuvre du processus étant proposée pour la rentrée 2020, le Ministre reprend à son compte les orientations de ce rapport. Le rôle du Ministère se limiterait à la ventilation des moyens aux 13 académies des grandes régions ainsi créées. Le Recteur unique de Bordeaux aurait toutes les compétences : gestion des personnels, budgets, carte scolaire, carte des formations ... (dès le 1er janvier 2019 ?, comme le préconise le rapport). Il aurait par ailleurs une grande latitude dans la définition de la politique éducative régionale. Le rapport préconise également de réexaminer la carte des circonscriptions du 1er degré, d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation territoriale et d'aborder la question du statut des écoles et de leurs directions. Des mutualisations seraient opérées entre les services actuels des différentes académies dont les principaux objectifs sont la réduction des coûts budgétaires et des suppressions d'emplois. Elles conduiraient à une dégradation des conditions de travail de tous les personnels et à des mutations fonctionnelles ou géographiques contraintes, à l'image de ce qui s'est passé dans les autres services de l'Etat dans le cadre de la réforme territoriale. Tout

cela ne serait pas sans conséquence sur la qualité, la diversité et la proximité de l'offre éducative et sur la gestion de l'ensemble des personnels. En quoi le Service Public d'éducation serait-il amélioré sur notre territoire ? Au contraire, la régionalisation de l'éducation, à laquelle conduiraient les orientations de ce rapport, ne peut mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès des jeunes aux qualifications. Pour l'Unsa Education, le *statu quo* n'est pas la solution. Le poids politique de l'éducation nationale face aux régions est important, mais il n'y a sûrement pas qu'un seul modèle. Pourquoi tenter le Dasen pour deux départements alors que le dispositif un recteur pour deux académies n'est déjà pas satisfaisant. Plus que des préconisations, les propositions ressemblent à des injonctions sans alternatives possibles et à appliquer très vite. Pour l'Unsa-Education, il faut que les objectifs de proximité pour les agents comme pour les usagers ne soient pas qu'affichés mais réellement poursuivis. Et pour toute modification, il faut un dialogue social sincère et intense, national et local, dès la période d'élaboration des futurs schémas d'organisation par les Recteurs.

Nous nous retrouvons en CDEN pour la deuxième phase de notre carte scolaire girondine. Sur la dotation des 112 postes, les 15 ouvertures prévues à ce stade ne suffiront pas à répondre à la pression des effectifs dans les écoles. Le tableau des prévisions d'effectifs laisse paraître un nombre supérieur d'écoles qui nécessitent d'envisager dès maintenant une ouverture : des écoles maternelles affichant des moyennes supérieures à 29 et 30 élèves, des écoles élémentaires affichant des moyennes supérieures à 27 élèves.

Rappelons-nous, en mars dernier, le ministre Blanquer annonçait son désir de faire de la maternelle « l'école de l'épanouissement et du langage ». Lors des Assises de la maternelle, le président de la République a annoncé l'instruction obligatoire dès 3 ans à la rentrée 2019. Cette mesure, nécessaire de sécurisation et de reconnaissance de l'école maternelle doit conduire à des améliorations concrètes pour l'École publique, et ceci sans effet d'aubaine pour l'enseignement sous contrat. Ainsi, l'Unsa Education déplore que lors de ces Assises, l'acquisition du langage oral ait été mise en avant mais sans déclinaison sur les conditions de scolarisation. Pourtant, le ministre est bien conscient de l'impact des effectifs en classe sur les apprentissages, et que les petits groupes favorisent l'engagement des élèves dans les activités cognitives, puisque ce sont 2/3 de notre dotation qui ont été dédiés au dédoublement des classes de CP et CE1. Les déclarations sans modifier les conditions de scolarisation des élèves de maternelle relèvent encore une fois du seul effet d'annonce et non d'un véritable engagement politique. A la rentrée prochaine, en Gironde, ce seront encore une dizaine d'écoles maternelles qui fonctionneront avec des effectifs moyens par classe supérieurs à 29 élèves. A cette situation, vous répondez, Monsieur le Directeur Académique, qu'il y aura une vigilance pour la prochaine étape de septembre. Pouvez-vous prendre dès aujourd'hui l'engagement qu'en septembre, il y aura une mesure d'ouverture pour toutes les écoles maternelles qui constateront un effectif réel moyen supérieur à 30 élèves par classe ? Nous vous avons également alerté sur la situation d'écoles

élémentaires qui enregistrent déjà des inscriptions menant au-delà de la moyenne de 27 élèves par classe. Les 18 ouvertures restantes seront-elles suffisantes ? L'affirmation de l'amélioration du taux d'encadrement global moyen n'a pas de retombées pour les équipes et les élèves des écoles surchargées. En parallèle, dans certaines écoles bénéficiant d'un dispositif de dédoublement des classes CP et CE1, l'Unsa Education constate à la lecture du tableau préparatoire, et par simple calcul mathématique, que les effectifs des autres niveaux augmentent au-delà de 24 élèves. Pouvez-vous nous assurer, Monsieur le Directeur Académique, que d'une part les dédoublements de CP et CE1 à 12 élèves par classe seront une réalité pour toutes les écoles concernées, et que d'autre part les prévisions d'effectifs attendus à la rentrée sont surestimées dans ce tableau ?

L'Unsa Education s'interroge et s'inquiète de la consigne donnée aux enseignants référents pour l'année prochaine, à faire sortir des ULIS école tous les élèves nés en 2007 et 2008, même s'ils ne sont pas en dernière année de cours moyen. Cela s'expliquerait-il également par le manque de moyens nécessaires à la création de nouvelles classes ULIS ? L'Unsa Education l'affirme, le redéploiement systématique des moyens n'est pas la bonne réponse à la question des besoins croissants. La réussite de tous les élèves et la prise en compte des plus fragiles en dépendent. Nous vous demandons Monsieur le Directeur Académique, si les ULIS collège pourront accueillir tous ces élèves. Qu'advient-il des élèves qui n'y auraient pas de place ? Parlons-nous toujours d'une école inclusive, bienveillante mais aussi de la coéducation tant prônées par notre institution. L'Unsa Education attire votre attention, Monsieur le Directeur Académique, sur l'importance du travail que les équipes ont mené avec les familles et les partenaires, travail qui risque d'être réduit à néant.

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale est la plus haute instance éducative locale, où le dialogue entre les différents acteurs de l'éducation s'opère. Nos échanges, nos débats et même nos désaccords sont toujours animés par l'intérêt de nos élèves, de nos enfants. C'est la volonté d'émanciper par le savoir qui a animé les fondateurs de l'école laïque, ce lieu particulier où l'enfant peut se construire, acquérir les connaissances, les compétences et la culture qui lui permettront de devenir citoyen. Aujourd'hui, nous voulons attirer votre attention sur l'enseignement privé hors-contrat et sur l'instruction dans la famille.

Très médiatisé, l'essor de l'enseignement privé hors contrat est visible dans beaucoup de territoires. Des articles de presse faisant état des bilans des contrôles de ces établissements ont retenu notre attention. Des méthodes pédagogiques surannées ont été observées, des pans entiers des enseignements sont éludés (histoire – SVT) ; plus grave, des situations d'endoctrinement ont été repérées. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a, dans son arrêt du 19 juillet 2017, fixé les modalités de contrôle de ces établissements, ainsi que de l'instruction à domicile. Ainsi, nous demandons les informations suivantes :

- La liste des établissements hors-contrat présents dans notre département et une statistique concernant l'instruction dans la famille ;
- La périodicité des contrôles effectués dans les établissements hors contrat et pour l'instruction dans la famille ;
- Un bilan régulier en CDEN-CAEN de ces contrôles et une information sur les mesures mises en œuvre.

Mesdames et Messieurs, notre souci est que tous les enfants de notre département (ou académie) voient leurs droits fondamentaux garantis par la République.

Les représentants UNSA EDUCATION
Cédrine SANCIER
Christophe FLOREAN
Justine SOUMASTRE